

# FEDECHOSSES

POUR LE FEDERALISME

1989 / 3



65

EDITORIAL

Fédéchoses - \*F065\*

## L'UNION EUROPEENNE ET LE NOUVEL ORDRE MONDIAL

L'ordre ancien qui régissait le monde depuis Yalta est en train de se modifier fondamentalement. Avec les accords Reagan-Gorbatchev sur le désarmement, c'est le concept-même de détente qui s'est trouvé modifié : il ne s'agit plus simplement de freiner les dépenses militaires mais de concevoir une défense basée sur une recherche de sécurité réciproque. Une telle conception va à l'encontre de la politique de puissance menée jusqu'à ce jour par les USA et l'URSS et constitue les prémisses d'un nouvel ordre mondial fondé sur la paix garantie par le droit.

C'est en prenant en compte la possibilité de rapport avec l'Occident qui ne soient pas basés sur une menace permanente et en reconnaissant la nécessité de s'ouvrir au marché mondial que Gorbatchev peut mener la Perestroïka. Ce sont les effets de ce nouvel ordre mondial qui permettent aussi que l'URSS tolère l'émergence en Pologne et en Hongrie de systèmes politiques démocratiques. En effet, c'est surtout en Europe que l'ordre ancien, la division du monde en deux blocs antagonistes, se manifestait de la manière la plus aiguë.

Aujourd'hui c'est à l'Est qu'il y a du nouveau et que la démocratie bourgeoise. A l'Ouest l'ordre ancien se manifeste au travers du maintien de la division en Etats nationaux incapables de régler les problèmes essentiels de la politique.

Pourtant l'Europe dispose d'un Parlement élu, embryon de démocratie internationale et pourrait ainsi, par le dépassement de

la souveraineté de l'Etat national concrétiser l'avènement du nouvel ordre mondial vers l'unification du genre humain. Cependant l'ordre ancien n'est pas mort et les tensions qui ne vont pas manquer de se produire en R.D.A. et en Tchécoslovaquie pourraient bien renverser la tendance.

Il importe que les Etats d'Europe occidentale ne se confrontent pas isolément avec cette évolution des pays de l'Est et qu'ils n'abandonnent pas notamment la RFA à son tête à tête germano-allemand susceptible de réveiller les accusations de "revanchisme" proféré par les tenants de l'ordre ancien. L'Union européenne, nouvelle entité politique pourrait s'engager dans ce processus d'une nouvelle détente basée sur la sécurité réciproque et ainsi nouer les liens nouveaux pour une aide au développement économique des pays de l'Est nécessaire à la consolidation de leurs démocraties naissantes. La maison commune ne pourra être bâtie que si ses fondations s'enracinent dans une Union européenne dotée d'un véritable gouvernement, responsable devant le Parlement. Si la base est solide, c'est à dire si elle est fondée sur le renoncement à la souveraineté absolue du premier noyau d'Etats qui l'aura constituée, on pourra ensuite rajouter d'autres étages sans courir le risque que la maison s'effondre.

Jean-Luc PREVEL

Francesco Rossolillo:

# Les élections européennes dans l'optique d'un fédéraliste

**Il n'est pas facile de donner une évaluation globale des dernières élections européennes, du fait qu'elles ont produit des résultats très divers de pays à pays. Néanmoins, ces différences ne se sont manifestées souvent qu'en surface, recouvrant des réalités qui à mon avis ont une signification européenne profonde. Voilà les points qui me semblent mériter une réflexion du point de vue fédéraliste.**

## Le taux d'abstention

On a remarqué qu'il ne s'agit pas d'une donnée inquiétante. La participation au vote se situe en effet bien au-dessus de la moyenne enregistrée lors des élections présidentielles américaines. Toujours est-il que le nombre de citoyens ayant déserté les urnes a été plus élevé qu'à l'occasion des élections nationales. Or la raison de ce comportement s'explique aisément. En fait, la motivation pour élire un Parlement qui n'a presque pas de pouvoirs, ni législatifs ni de contrôle, est très faible. Les programmes des partis, en l'absence d'un véritable système Parlement-gouvernement au niveau européen, capable de traduire les intentions en décisions, sont perçus par les électeurs comme une énumération de vœux pieux. Qui plus est, ils sont perçus comme tels par les partis eux-mêmes qui estiment plus profitable, en terme de voix, de baser leur campagne électorale sur des thèmes de politique nationale, utilisant les élections européennes

**M. Francesco Rossolillo (Pavie) est un dirigeant du Movimento federalista europeo (MFE) et vice-président de l'Union des fédéralistes européens (UEF).**

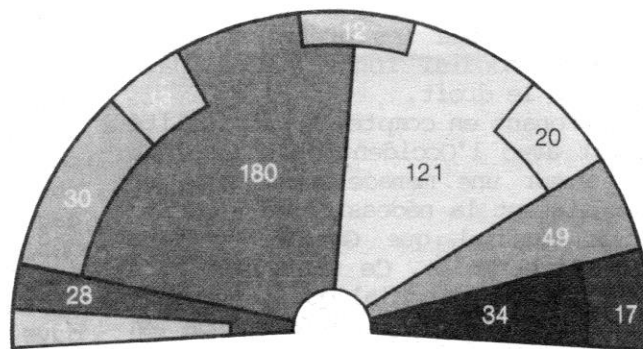
comme test en vue des élections nationales ou locales à venir. Dans ces conditions, qui ont déjà caractérisé les précédentes consultations européennes, le taux de participation aux élections de juin doit être considéré comme exceptionnellement élevé et interprété comme une démonstration de foi européenne donnée par les citoyens aux forces politiques.

## Le référendum en Italie

Dans ce contexte, le référendum, qui a été organisé en Italie en même temps que

l'élection, peut être interprété comme un pas décisif dans la bonne direction. Le référendum consultatif consistait à demander aux citoyens d'exprimer leur volonté sur la question de savoir si oui ou non un mandat constituant devait être attribué au nouveau Parlement européen. 88% des électeurs participant au vote ont répondu «oui». Il s'agit en fait d'un événement de portée historique. Un peuple de la Communauté s'est prononcé pour l'abandon de la souveraineté nationale en faveur d'une union européenne fédérale. Ainsi que l'a suggéré l'hebdomadaire allemand *Die Zeit*, c'est là un exemple que devraient imiter les autres pays membres de la Communauté.

Il faut rappeler par ailleurs que la décision d'organiser le référendum en Italie a déjà eu des conséquences fort intéressantes en Belgique où, grâce à l'initiative du sénateur Ludo Dierickx, le Parlement a été saisi du problème et les forces politiques se sont engagées dans un débat acharné. L'issue en reste incertaine mais le problème du mandat constituant à conférer au Parlement européen a ainsi été porté de manière extrêmement tangible à l'attention de la classe politique. Parallèlement, grâce aux médias, l'opinion publique belge a été sensibilisée à



	Total	B	DK	D	GR	E	F	IRL	I	L	NL	P	UK
groupe socialiste	180	8	4	31	9	27	22	1	14	2	8	8	46
groupe du PPE (groupe démocrate-chrétien)	121	7	2	32	10	16	6	4	27	3	10	3	1
groupe libéral, démocratique et réformateur	49	4	3	4	-	6	13	2	3	1	4	9	-
groupe des démocrates européens	34	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32
groupe des verts au Parlement européen	30	3	-	8	-	1	8	-	7	-	2	1	-
groupe pour la gauche unitaire européenne	28	-	1	-	1	4	-	-	22	-	-	-	-
groupe du rassemblement des démocrates européens	20	-	-	-	1	-	13	6	-	-	-	-	-
groupe technique des droites européennes	17	1	-	6	-	-	10	-	-	-	-	-	-
groupe de coalition des gauches	14	-	-	-	3	-	7	1	-	-	-	3	-
groupe arc-en-ciel	13	1	4	-	-	2	1	1	3	-	-	-	1
Non-inscrits	12	-	-	-	-	4	1	-	5	-	-	0	1
<b>Total</b>	<b>518</b>	<b>24</b>	<b>16</b>	<b>81</b>	<b>24</b>	<b>60</b>	<b>81</b>	<b>15</b>	<b>81</b>	<b>6</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>81</b>

la chose, contribuant de la sorte à la prise de conscience dans ce pays de la nécessité de l'union politique de l'Europe.

### **La pulvérisation des partis et la montée des Verts**

Après les dernières élections, la structure politique du Parlement européen est plus composite que celle qui caractérisait l'assemblée précédente. Partout ou presque, les grands partis ont perdu des voix et des sièges. Très souvent, les gains obtenus par les petites formations sont toutefois beaucoup plus la conséquence d'un mécontentement général du corps électoral que de projets politiques précis. De toute manière, leur prolifération doit être interprétée comme un avertissement aux partis traditionnels dont l'image européenne a pris un coup sérieux. Aux yeux des citoyens ils se sont montrés incapables, au fil des décennies, d'élaborer de grands projets d'avenir au niveau continental et de les traduire dans la réalité.

Le succès des Verts contient cependant quelques éléments d'ambiguïté. Certes, beaucoup des suffrages qui se sont portés sur eux ont été des voix de protestation. Mais les problèmes qu'ils mettent en relief sont réels et dramatiques et appellent incontestablement des solutions qui ne peuvent qu'être européennes voire mondiales, bien que très souvent les Verts eux-mêmes n'en aient pas une conscience suffisamment aiguë. Toujours est-il que la problématique écologique recouvre un potentiel supranational énorme, mais qui ne peut se développer qu'au travers d'une sensibilité insti-

tutionnelle adéquate, celle-là même qui est le patrimoine culturel spécifique des fédéralistes.

### **Le résultat du vote en Grande-Bretagne**

Mme Thatcher a indéniablement subi un sérieux revers dans cette élection. Or il ne faut pas se cacher que c'est une évolution qui, à brève ou moyenne échéance, peut nous réserver des surprises. En effet, la Dame de fer a toujours été une alliée involontaire des fédéralistes, suscitant par réaction des réflexes européens chez ses partenaires et donnant de la force à l'argument qu'il faut progresser sur la voie de l'union politique, même avec l'accord d'une partie seulement des pays membres de la Communauté. Si elle cédait sa place à un dirigeant politique moins rigide, plus subtil, décidé à faire valoir les intérêts britanniques «de l'intérieur», les effets de ce changement pourraient être négatifs. Cela dit, il serait insensé de ne pas se féliciter d'une manifestation évidente de la maturité européenne sans cesse croissante de l'opinion publique britannique qui se rend de plus en plus compte que le Royaume-Uni n'a désormais aucun avenir en dehors de l'Europe.

### **Le succès de l'extrême droite**

Le score obtenu par le Front national en France et par les «Républicains» en République fédérale suscite des préoccupations légitimes. Mais l'histoire ne peut revenir en arrière. Le nationalisme est

bel et bien mort en Europe, et ce ne sont pas les quelques soubresauts exacerbés par MM. Le Pen et Schönhuber qui vont le ressusciter. Ces derniers ont gagné des voix de protestation, engendrées par l'inefficacité des mécanismes communautaires et par le déficit démocratique croissant qui les caractérise. Les formations de l'extrême droite confrontent les forces politiques démocratiques sans nul doute à un défi sérieux. Or on ne peut contrecarrer cette vague antieuropéenne en lui opposant l'image d'une Europe des marchands et des bureaucrates. Il faut offrir aux électeurs la grande perspective d'avenir d'une Europe politiquement unie, dans le respect des identités nationales et régionales, ouverte sur le monde et capable de donner une impulsion décisive à la réalisation de la paix mondiale, au développement du tiers-monde, au contrôle écologique de la croissance au niveau de la planète et à la lutte contre le racisme.

## **THE FEDERALIST**

a political review

*The Federalist* was founded in 1959 by a group of members of the Movimento federalista europeo and is now published in English and Italian. The review is based on the principles of federalism, on the rejection of any exclusive concept of the nation and on the hypothesis that the supranational era of the history of mankind has begun. The primary value *The Federalist* aims to serve is peace.

Three issues a year. Subscriptions: European Community, 25 ECU or \$ 25; other countries (by air mail), 35 ECU or \$ 35. Published by EDIF, via Porta Pertusi 6, I-27100 Pavia. All payments should be made by cheque or by bank transfer directly to EDIF.

## **FEDECHOSES POUR LE FÉDÉRALISME PRESSE FÉDÉRALISTE 26, rue Sala - 69002 LYON**

**Directeur de la publication J.L. PREVEL**

**Imprimerie BRESSAUD**

**route du Millénaire / CD 127 / 69230 Saint Genis Laval**

**Commission paritaire 56256**



# DE L'UNION EUROPEENNE A L'UNITE POLITIQUE DU GENRE HUMAIN

Nous publions ci-dessous l'intervention de Mgr Carlo Maria Martini, archevêque de Milan, à un colloque organisé par le Movimento Federalista Europeo à l'université catholique de Milan le 13 janvier 1989 :

*Une Union européenne non pas renfermée sur elle-même mais ouverte à la justice et à la paix mondiale.*

\*\*\*\*\*

Le fait d'être à la veille d'évènements importants pour le devenir de l'Europe requiert une vigilance particulière quant au type d'union que l'on veut réaliser. La Communauté européenne ne peut pas se contenter d'être un marché commun même si celui-ci est nécessaire. Il faut marcher vers une véritable Europe des citoyens et des populations. La vision fédéraliste et les pouvoirs constituants au nouveau Parlement européen. Il est fondamental de créer de nouvelles institutions qui dépassent la logique interétatique.

\*\*\*\*\*

Je suis très heureux de saluer tous les rapporteurs et les participants de ce séminaire qui s'achève maintenant. Je suis heureux également de leur faire part de mon opinion. Les travaux intenses de cette journée - avec les différents compte-rendus, les communications les interventions et les témoignages - ont mis l'accent sur un thème très important qui ne peut pas ne pas intéresser l'Eglise catholique. En effet - Paul VI soulignait déjà cela le 8 septembre 1965 lors de son intervention au Congrès des Associations membres du Centre d'informations et d'études "Jeune Europe" - l'idéal d'une Europe unie et pacifique est un idéal" très beau et très important ; il répond à une vision, que nous considérons comme moderne et sage, de l'actualité historique qui voit les peuples vivre en étroite interdépendance d'intérêts ; il est pleinement conforme à la conception chrétienne de la société humaine qui tend à faire du monde une seule famille de peuples frères".

L'Eglise, qui par vocation originale est le signe et l'instrument de l'unité du genre humain dans son ensemble (cf. Lumen Gentium n°1) regarde donc avec un intérêt extrême tout ce qui peut contribuer à cette unité et, par conséquent, d'après les termes de Jean-Paul II lors de son récent voyage à Strasbourg, "comment pourrait-elle... se désintéresser de la construction européenne, elle qui est enracinée depuis des siècles dans les peuples qui la composent et qui a un jour conduit aux fonts baptismaux des peuples pour lesquels la foi chrétienne est et demeure l'un des éléments de leur identité culturelle ?".

## Sollicitudo rei socialis

Dans cette optique, également en tant que Président du Conseil des Conférences Episcopales Européennes, je crois opportun de devoir reconnaître la clairvoyance et la sagesse de tous ceux qui ont voulu se confronter sur cet argument aussi actuel et significatif que celui qui est le thème de la rencontre présente : "De l'Union européenne à l'unité politique du genre humain". Il s'agit d'une heureuse expression synthétique par laquelle l'on met en valeur "la conviction d'une interdépendance radicale et, par conséquent, la nécessité d'une solidarité qui l'assume et la traduise sur le plan moral" (sollicitudo rei socialis n°26). Il s'agit d'une conviction qui provient du fait que "aujourd'hui, peut-être plus que dans le passé, les hommes se rendent compte d'être liés par une destinée commune, à bâtir ensemble, si l'on veut éviter la catastrophe pour tous" (ibidem).



Si d'une part, tout cela pousse les hommes et les peuples d'Europe à dépasser les isolements, les nationalismes bornés et les intérêts égoïstes pour s'ouvrir aux perspectives de ce bien-être européen commun, dont Jean XXIII avait clairement affirmé l'existence, d'autre part, tout cela pousse à insérer ce même bien-être européen commun dans une vision plus vaste, mondiale et universaliste. De là, la conception d'une intégration et d'une Union européenne qui ne soient pas enfermées en elles-mêmes mais qui soient ouvertes aux dimensions de la justice et de la paix mondiale selon les exigences de la solidarité internationale, comprise comme la réponse morale à la reconnaissance de l'interdépendance et comme "détermination ferme et persévérante de s'engager pour le bien-être commun" (cf Ibidem n°38).

L'approfondissement et le développement de ces thèmes, qui ont été l'objet de vos travaux d'aujourd'hui, renvoient, sans aucun doute, à s'interroger sur le sens et les caractéristiques de l'Union européenne et sur le service qu'une telle union peut et doit offrir à l'unité et à la pacification du monde.

#### Vers le fédéralisme.

En ce qui me concerne, je voudrais souligner comment le fait d'être à la veille d'événements importants pour le devenir de l'Europe demande une vigilance particulière quant au type d'Union européenne que l'on veut réaliser. En effet, comme le soulignait un document de la Commission des Episcopats de la Communauté européenne pour les élections de 1984 "la Communauté ne peut pas se contenter d'être un marché commun, même si cela est nécessaire". Cet avertissement est particulièrement actuel aujourd'hui, à la veille de l'entrée en vigueur, à fin 1992, du "Marché Unique".

Il s'agit, sans aucun doute, d'une étape préparée par un long, et pas toujours facile, processus de maturation qui demande à être souligné pour son importance, d'être accueilli avec une bienveillance authentique et d'être vécu pleinement. Mais, en même temps, il s'agit d'une étape qui ne peut être vécue surtout de façon économique et mercantile ; cette étape, si elle est bien interprétée, dégage une force positivement explosive qui, dans la même direction que ce que sont en train de faire depuis quelque temps différentes personnes et différentes réalités, conduit

vers la construction d'une véritable Europe des citoyens et des peuples. Pour que cela soit possible, il est nécessaire de marcher vers une démocratisation toujours plus réelle du Continent. Les moyens peuvent être différents : parmi ceux-ci se situent louablement soit une vision fédéraliste de l'Europe, qui déjà était chère à Pie XII, soit les initiatives tendant à confier des pouvoirs constituants au nouveau Parlement européen.

Cependant, ce qui est fondamental c'est qu'il faut réaliser des innovations institutionnelles en dépassant une logique typiquement interétatique et en développant le principe démocratique par lequel les organismes européens puissent être la voix des citoyens et puissent avoir des pouvoirs décisionnels réels. En d'autres termes - comme l'ont à plusieurs reprises affirmé les Pontifes au cours des dernières décennies - il s'agit de réaliser, institutionnellement aussi, une limitation correcte du principe de souveraineté des Etats, en dépassant tout nationalisme mais en respectant toutes les valeurs et toutes les traditions nationales.

C'est ce que disait aussi le Pape à Strasbourg, au cours de sa visite au Parlement européen : "Une structure politique commune, émanation de la libre volonté des citoyens européens, loin de mettre en péril l'identité des peuples de la Communauté, servirait plutôt à garantir plus équitablement les droits, surtout culturels, de toutes ses régions... Votre Europe sera celle de la libre association de tous les peuples et de la mise en commun des multiples richesses de sa diversité".

La réalisation toujours plus parfaite de ce processus d'intégration européenne, enfin, ne peut qu'exercer sa bonne influence également au delà des frontières de l'Europe des Douze ou de l'Europe des vingt et un représentants au Conseil de l'Europe.

L'Union européenne, en effet, orône l'unité du genre humain et la pacification du monde.

Dans cette optique, il faut tout d'abord placer dans son ensemble le processus d'unification de l'Europe entière, d'Est en Ouest. Il s'agit d'une rencontre, en partie déjà commencée, qui doit continuer à se réaliser en toute plénitude, en partageant ainsi le vœu exprimé encore par

Jean Paul II à Strasbourg : "que l'Europe, en se donnant souverainement des institutions libres, puisse un jour atteindre les dimensions qui lui ont été données par la géographie et, plus encore, par l'histoire" (Au Parlement européen).

D'autre part, l'histoire même de l'Europe l'engage à être un modèle et une prophétie pour un monde uni et en paix.

Si l'Europe a été le berceau de bien des divisions entre les peuples et des plus graves conflits mondiaux, elle doit être aujourd'hui le continent qui se prodigue le plus pour la paix et qui se sent responsabilisé par la considération de l'état de paix et de coopération qui s'est instauré entre ses Etats membres. Il s'agit là d'une action qui voit aussi tout particulièrement l'engagement des églises chrétiennes du continent qui, pour le mois de mai prochain, se sont données rendez-vous à Bâle pour une grande assemblée oecuménique sur le thème "paix dans la Justice" et qui, en même temps, doit voir toujours plus présents, unis et actifs tous les Etats et tous les peuples dans un consensus mondial plus vaste.

D'autre part, si en Europe est né l'Etat national avec ses idéologies et ses limites et si les exaspérations nationalistes ont entraîné des conséquences funestes, avant tout chez elle, de l'Europe peut et doit naître un nouveau modèle d'unification des peuples, en offrant l'exemple d'un vrai gouvernement supranational et d'une authentique démocratie internationale, prémisses pour une paix véritable et durable, fruit et résultat de la solidarité. Toutes ces idées et perspectives doivent sortir des limites restrictives des experts et des préposés aux travaux et elles doivent traverser et interroger les diverses instances éducatives. Eduquer à une Europe unie projetée sur un horizon planétaire est un engagement urgent et responsabilisateur qui demande l'action de groupes, associations, mouvements, communautés, écoles et institutions.

Pour cela, j'exprime ma satisfaction pour les participations à ce séminaire de divers organismes également éducatifs tandis que je renouvelle mes remerciements aux organisateurs de cette rencontre, en souhaitant que nous puissions continuer ensemble à construire une Europe capable de mener à bien sa "mission historique" vers le monde entier en vue de son unification et pacification.

## L'Union européenne et le nouvel ordre mondial.

L'ordre ancien qui régissait le monde depuis Yalta est en train de se modifier fondamentalement. Avec les accords Reagan-Gorbatchev sur le désarmement, c'est le concept-même de détente qui s'est trouvé modifié : il ne s'agit plus simplement de freiner les dépenses militaires mais de concevoir une défense basée sur une recherche de sécurité réciproque. Une telle conception va à l'encontre de la politique de puissance menée jusqu'à ce jour par les USA et l'URSS et constitue les prémisses d'un nouvel ordre mondial fondé sur la paix garantie par le droit.

C'est en prenant en compte la possibilité de rapport avec l'Occident qui ne soient pas basés sur une menace permanente et en reconnaissant la nécessité de s'ouvrir au marché mondial que Gorbatchev peut mener la Perestroïka. Ce sont les effets de ce nouvel ordre mondial qui permettent aussi que l'URSS tolère l'émergence en Pologne et en Hongrie de systèmes politiques démocratiques. En effet, c'est surtout en Europe que l'ordre ancien, la division du monde en deux blocs antagonistes, se manifestait de la manière la plus aiguë.

Aujourd'hui c'est à l'Est qu'il y a du nouveau et que la démocratie bourgeoise. A l'Ouest l'ordre ancien se manifeste au travers du maintien de la division en Etats nationaux incapables de régler les problèmes essentiels de la politique.

Pourtant l'Europe dispose d'un Parlement élu, embryon de démocratie internationale et pourrait ainsi, par le dépassement de la souveraineté de l'Etat national concrétiser l'avènement du nouvel ordre mondial vers l'unification du genre humain. Cependant l'ordre ancien n'est pas mort et les tensions qui ne vont pas manquer de se produire en R.D.A. et en Tchécoslovaquie pourraient bien renverser la tendance.

Il importe que les Etats d'Europe occidentale ne se confrontent pas isolément avec cette évolution des pays de l'Est et qu'ils n'abandonnent pas notamment la RFA à son tête à tête germano-allemand susceptible de réveiller les accusations de "revanchisme" proféré par les tenants de l'ordre ancien. L'Union européenne, nouvelle entité politique pourrait s'engager dans ce processus d'une nouvelle

détente basée sur la sécurité réciproque et ainsi nouer les liens nouveaux pour une aide du développement économique des pays de l'Est nécessaire à la consolidation de leurs démocraties naissantes. La maison commune ne pourra être bâtie que si ses fondations s'enracinent dans une Union européenne dotée d'un véritable gouvernement, responsable devant le Parlement. Si la base est solide, c'est à dire si elle est fondée sur le renoncement à la souveraineté absolue du premier noyau d'Etats qui l'aura constituée, on pourra ensuite rajouter d'autres étages sans courir le risque que la maison s'effondre.

L'intergroupe fédéraliste du Parlement européen réuni le 12 Septembre 1989

a décidé de promouvoir la constitution d'une "ASSOCIATION INTERPARLEMENTAIRE FEDERALISTE pour l'UNION EUROPEENNE", ouverte à tous les membres du Parlement européen et des Parlements nationaux prêts à agir en faveur du rôle constituant du Parlement européen et de la réalisation de l'unité politique de L'Europe. Cette association sera composée notamment des membres des intergroupes fédéralistes (PE, Italie, France, Belgique, RFA, Espagne, les deux derniers en voie de constitution) et pourra faire partie du Mouvement Européen International.

## A LA CONVENTION EUROPEENNE DU PS (AVRIL 1989).

Nous avons en l'occasion dans ces colonnes de fustiger la vacuité des programmes des partis politiques français lors de l'élection européenne de Juin 1989. Pourtant à l'intérieur de ces partis des militants se sont battus pour orienter le contenu de ces programmes dans le sens de la construction d'une véritable Union Européenne.

Marie-Noëlle LIENNEMAN, membre de l'intergroupe Fédéraliste à l'Assemblée Nationale est intervenue lors du congrès préparatoire du manifeste socialiste pour les élections européennes avec un courage et une détermination qui forcent notre admiration. Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de son intervention :

---

"Mes propos d'aujourd'hui se contenteront du débat européen, car justement il mérite un certain nombre de choix fondamentaux et d'orientations qui, je crois, pour une part, ont été éludés dans le Manifeste.

Ces choix-là sont bien des choix sur la rénovation du Mouvement Socialiste car, pour moi, il n'y aura pas de socialisme de l'an 2000 s'il n'est pas résolument européen et si l'Europe et les socialistes d'Europe n'ont pas de message pour la planète et pour le monde.

J'ai donc posé un certain nombre d'amendements lors du Bureau Exécutif et le Bureau Exécutif a considéré que les amendements ne devaient pas être soumis au vote des militants. Je le regrette, bien sûr, parce que ce sont mes amendements, mais parce que j'espère que vous comprendrez qu'à mon avis cela a une certaine importance, même pour cette échéance-ci.

Le premier concerne les Etats-Unis d'Europe. C'est un débat que j'avais déjà engagé lorsque nous avons discuté des propositions du PS pour les élections présidentielles. J'avais souhaité qu'on indique dans notre document que notre perspective était celle-ci.

A l'époque, il avait recueilli une dizaine de % des voix des militants et n'avait pas été retenu.

Pourtant, je lis dans la "Lettre aux Français", à la page 19 : "... Aucune occasion d'aller plus loin - François MITTERRAND parle de l'Europe - ne doit être manquée. Le rêve des Etats-Unis d'Europe, qui depuis près de quatre siècles hante l'imagination de quelques visionnaires, commence d'éveiller la conscience des peuples. Il n'est pas indifférent pour les Français de savoir si leur Président y pense ou non. Eh bien ! j'y pense et je le veux."



Il me semble que le rôle d'un parti politique, c'est quand même d'avoir un certain nombre d'ambitions, de perspectives d'objectifs qui dépassent les deux, trois, cinq et dix ans à venir et il me semble que cette ambition-là est assez fondamentale pour que nous ayons le courage de nous y engager.

Je voudrais le dire d'autant plus que j'entends volontiers, et que je partage, le discours sur l'inquiétude d'une Europe libérale. Mais quelle est la réelle possibilité de faire une Europe qui ne soit pas libérale ? C'est bien l'émergence au niveau européen d'un vrai pouvoir politique, d'une Assemblée législative responsable aussi devant le peuple. Sinon, croyez-vous que la résistance des Etats va permettre de balayer ce grand mouvement de dérégulation mondiale que nous connaissons ?

Le vrai antidote contre le libéralisme, c'est bien un pouvoir public européen et ce sont bien les institutions légitimes, directement responsables devant le peuple, qui en sont le garant.

D'ailleurs, les événements récents vous le montrent. Prenez l'exemple tout simple des quotas de films européens. Il y a toujours un Etat pour penser qu'il n'est pas prêt à assumer un certain nombre de décisions ! L'Europe du plus petit dénominateur commun reste l'Europe d'aujourd'hui. Celle-là, c'est celle qui essaie d'éviter le maximum de cadres, de règles, de normes, de décisions ou de perspectives, parce qu'effectivement il y en a toujours un qui n'est pas prêt à les assumer.

Or, je suis persuadée que si c'était le Parlement européen qui était directement compétent pour les réglementations européennes qui sont décidées, cette règle-là aurait été retenue.

Ce n'est pas la résistance des Etats qui est garante contre la dérive libérale, c'est bien l'expression du suffrage universel, car notre situation politique, à nous socialistes européens, est à l'Assemblée de Strasbourg à peu près comparable à celle que nous connaissons, nous socialistes français, à l'Assemblée Nationale.

Or, prenons garde, des réflexes anti-européens se développent ces temps-ci et je les comprends parfois. Quand une décision est prise - surtout les décisions

désagréables, il y aura nécessairement des restructurations et des décisions désagréables...- Ce n'est jamais la faute du ministre qui rentre dans son pays, qui a très bien défendu les intérêts nationaux des agriculteurs ou des sidérurgistes, c'est toujours de la faute de Mme THATCHER, des Allemands, des technocrates de Bruxelles... c'est toujours de la faute de quelqu'un d'autre et, au bout du compte, cela finit par être de la faute de l'Europe !

S'il n'y a pas une montée en puissance de l'Europe politique, mes camarades, c'est l'Europe qui va reculer comme volonté commune et ce sera effectivement un continent balayé par les grands échanges mondiaux qui se dessinera pour l'avenir, impuissant sur la scène internationale au niveau économique, impuissant sur le terrain politique. Et pourtant, il y a beaucoup à faire.

Le second amendement visait à essayer de proposer un certain nombre de perspectives plus concrètes s'inscrivant dans cette démarche des Etats-Unis d'Europe et il n'était pas d'une utopie folle puisqu'il demandait purement et simplement que nous organisions en Europe - comme le Parlement Européen l'a voté à une très large majorité et comme nous, socialistes français, l'avons voté un référendum en faveur de l'Union Européenne, afin de montrer aux dirigeants des différents pays qu'il y a une réelle volonté populaire d'aller plus loin dans la construction de l'Europe politique. D'ailleurs, notre Premier Ministre, Michel Rocard, dans son livre "le coeur à l'ouvrage", donne son soutien à cette démarche et j'aurais pensé qu'il n'était pas utopique de souhaiter que les socialistes français s'y engagent...

Je proposais - c'est peut-être davantage ambitieux et c'est quelque chose qui est plus minoritaire actuellement au Parlement de Strasbourg - que nous donnions mandat à l'Assemblée européenne pour préparer une Constitution européenne, pour reprendre peut-être le chemin qui avait été pris au moment du Traité d'Union européenne, où l'Assemblée de Strasbourg prenait l'initiative et où, in fine - parce que François MITTERRAND s'y est engagé et parce que Jacques DELORS en a construit le mode opératoire on a abouti à l'Acte Unique, modeste progrès, mais progrès quand même. Je souhaitais donc qu'on donne ce mandat constituant, car



n'oublions pas que nous élisons nos députés européens jusqu'en 1994 et que c'est quand même bien au-delà de la seule échéance de 1992, qui apparaît comme un point de mire, certes important, mais insuffisant.

Ma grande crainte, c'est que le Parti soit en retard par rapport aux événements. Nous l'avons été pour le Traité d'Union européenne projet de SPINELLI. Notre groupe avait décidé de s'abstenir.

Quelques jours après, François MITTERRAND s'engageait en sa faveur. Nous nous sommes tus sur les perspectives des Etats-Unis d'Europe pour les Présidentielles.

Le président a été dans cette direction.

Pensez-vous vraiment qu'en 1989, année du Bicentenaire on puisse penser que la France soit silencieuse sur le déficit démocratique de la Communauté européenne?

Je ne peux pas croire que le Parti Socialiste se résigne - en l'absence d'initiatives sur ce terrain - et c'est donc ce que je voulais vous proposer et que l'on puisse inscrire sur notre Manifeste.

Après l'interview de  
Claude Autant-Lara

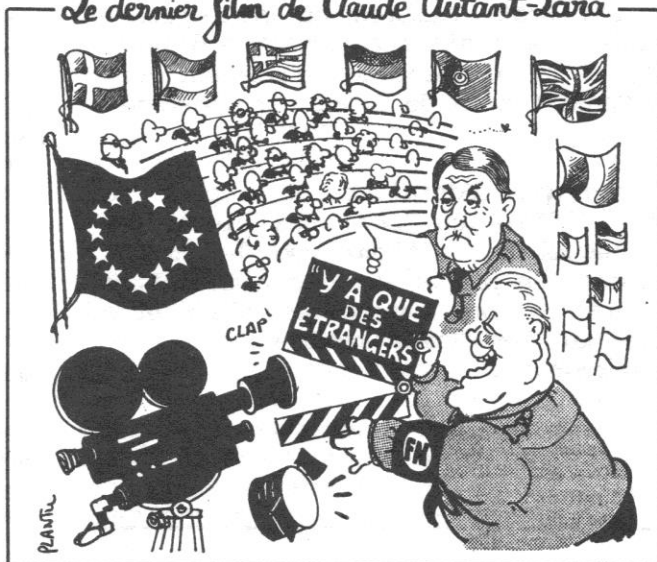
## Soutien unanime à Simone Veil

Suite à l'annonce faite par le Président du Parlement européen, Enrique BARON, à l'ouverture de la session de septembre de la démission, le 4, de Claude AUTANT-LARA, les groupes politiques, unanimes, ont condamné les déclarations qu'il a faites dans une interview donnée au périodique *Globe*. Ils ont assuré Mme Simone VEIL de tout leur soutien.

« Vous êtes, Madame, l'image même de ce que nous avons de mieux dans notre maison, c'est-à-dire de l'attachement aux valeurs démocratiques, à la tolérance et à la vie en commun de tous les Européens... », a déclaré le Président BARON. Le président du groupe socialiste, Jean-Pierre COT (F) a demandé une révision du règlement afin d'« éviter tout abus futur ».

Il faut modifier la procédure d'ouverture de la session constitutive par le doyen d'âge (cette tâche pourrait être assumée par le Président sortant); exclure de tout poste de responsabilités les membres du groupe des droites européennes; compléter le règlement par des moyens disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire avec les conséquences financières de droit; installer une commission chargée de suivre l'application de la déclaration du Parlement sur le racisme et la xénophobie.

Le dernier film de Claude Autant-Lara



# LA STRATEGIE DU PARLEMENT EUROPEEN PENDANT LA DEUXIEME LEGISLATURE.

Document de travail sur la stratégie du parlement européen en matière d'Union européenne et sur le programme d'action de l'Intergroupe fédéraliste du Parlement européen pendant la troisième législature

## 1. La stratégie du Parlement européen pendant la deuxième législature.

Le 16 février 1989, le Parlement européen a adopté la proposition de résolution sur la "stratégie du Parlement européen en vue de la création de l'Union européenne" (rapport Herman). Dans le cadre de cette résolution, le Parlement européen :

"annonce que, fort du mandat que lui donnera son électorat lors des élections de juin 1989, il entend formuler des propositions globales basées pour l'essentiel sur son projet de Traité adopté le 14 février 1989, afin de donner la base institutionnelle nécessaire à l'Union européenne, sous la forme d'un projet qui corresponde aux besoins de l'Europe et répondant aux besoins nouveaux nés de la réalisation de l'objectif 1992".

Pour préparer la réforme des institutions de la Communauté en assurant le consentement des citoyens européens, la résolution du 16 février 1989 affirme que "il est indispensable de mettre cette question au centre de la prochaine campagne électorale européenne" et que "un référendum au niveau européen - ou à défaut dans les Etats membres où cela serait possible - pourrait être le moyen d'associer plus étroitement le peuple européen à la Constitution de l'Union européenne"

L'Intergroupe fédéraliste a - pour sa part - diffusé un Appel aux électeurs, dans lequel il affirme que le mandat d'élaborer le projet d'Union à soumettre aux ratifications nationales "doit être confié par les Etats membres au Parlement européen".

## 2. La réponse des partis et de l'opinion publique.

Les programmes électoraux de la grande majorité des partis politiques ont confirmé la nécessité de l'urgence de réaliser l'Union européenne en confiant au nouveau Parlement élu la tâche de rédiger un projet de réforme des institutions à soumettre à l'approbation des Etats nationaux.

Parmi les 80 partis présents dans le Parlement européen, plus de 60 soutiennent ouvertement l'exigence de modifications importantes dans l'équilibre des pouvoirs au niveau européen, en renforçant le rôle "gouvernemental" de la Commission et les compétences législatives du Parlement européen.

Sur ces points précis, les manifestes élaborés par les trois familles politiques organisées au niveau communautaire convergent largement.

Nous ne progresserons sur le chemin de l'Union européenne - affirme le Manifeste de l'Union européenne des Partis socialistes - que si les citoyens européens et leurs représentants élus participent à la prise de décision... Les changements prévus dans l'Acte Unique ainsi que la réalisation de l'objectif 1992 rendent nécessaire un progrès institutionnel dans la Communauté. La tâche prioritaire du Parlement qui sera élu consistera à préparer la base de ces réformes. Le Parlement a rendu possible l'Acte Unique avec le projet de Traité instituant l'Union européenne de 1984. Il a maintenant le devoir et la responsabilité de jeter les fondements démocratiques de l'étape suivante".

Les démocrates-chrétiens veulent - affirme le programme d'action du Parti Populaire Européen - "la réalisation progressive des Etats-Unis d'Europe, avec un gouvernement responsable face à un Parlement élu démocratiquement, doté du pouvoir législatif et de contrôle sur l'exécutif. Le Parlement européen doit élaborer un nouveau projet de Traité pour l'Union européenne... Le P.P.E. demande

aux Parlements et aux gouvernements nationaux de ratifier le nouveau projet de "Traité".

"Notre objectif prioritaire - affirme le Manifeste de la Fédération des Libéraux, Démocrates et Réformateurs européens - est une Europe de citoyens, sur base fédérale... La Communauté européenne constitue une première étape sur la voie d'une véritable Union européenne... Le cadre institutionnel de la Communauté doit s'orienter vers celui d'un Etat fédéral doté d'un Exécutif désigné par le Parlement".

L'exigence d'attribuer au troisième Parlement élu la tâche de rédiger un projet de Constitution européenne à soumettre directement aux ratifications nationales a été explicitement soutenue par 88,1 % de citoyens italiens, lors du référendum organisé en Italie le 18 juin 1989; par tous les partis politiques belges lors des débats parlementaires sur un projet de loi concernant l'organisation d'un référendum analogue à celui italien; par tous les partis politiques allemands lors de l'adoption d'une résolution rédigée par la commission affaires étrangères du Bundestag, en janvier 1989.

Cette exigence a reçu l'appui des Syndicats européens, lors du Congrès de leur Confédération (la CES) à Stockholm.

### 3. Quatre arguments pour accélérer le chemin vers l'Union européenne.

Le consensus qui a été exprimé jusqu'à maintenant sur la nouvelle stratégie du Parlement européen en vue de la création de l'Union européenne (résolution du 16 février 1989) se fonde sur quatre arguments, qui sont présents dans tout débat sur l'avenir politique et institutionnel de la Communauté.

a) Le transfert progressif de compétences législatives en matière économique, financière, fiscale et sociale des Etats nationaux (et - donc - des Parlements nationaux) à la Communauté européenne aggrave de plus en plus le déficit démocratique du processus décisionnel communautaire. La persistance et l'approfondissement de ce déficit risquent d'affaiblir l'efficacité des institutions européennes. Cette situation exige une réforme profonde du système institutionnel qui doit accompagner la réalisation du marché unique et de l'Union économique et monétaire.

b) Le nombre croissant de citoyens européens qui ont décidé de ne pas exercer leur droit et leur devoir d'électeurs lors des troisièmes élections européennes représente - à cause de son ampleur un phénomène très préoccupant.

Cette tendance négative s'explique notamment par l'absence d'un véritable pouvoir européen, soumis au contrôle démocratique du Parlement européen.

Il faut donc préparer les réformes nécessaires, en temps utile pour qu'elles entrent en vigueur avant les élections européennes en juin 1994.

c) Le passage de l'Union économique (le marché unique) à l'Union monétaire, dotée d'une banque fédérale et d'une monnaie commune, exige la création d'un pouvoir européen, c'est à dire d'un gouvernement responsable devant le Parlement européen. Ceci est encore plus évident si on considère que ce passage sera accompagné par des modifications importantes en matière financière (un nouveau système de ressources propres devra être établi en 1992), de politique étrangère et de sécurité, de Droits sociaux (la "Charte" qui sera à l'ordre du jour du prochain Conseil européen) et de coopération juridique et judiciaire.

d) Les demandes d'adhésion et les nouvelles perspectives dans le dialogue Est-Ouest accentuent l'urgence de mettre de l'ordre dans la "maison commune" de la CEE, avant d'ouvrir les portes à ceux qui veulent y entrer et avant de procéder à une mutation radicale dans le système des relations internationales établi après la Deuxième Guerre Mondiale.

### 4. Un programme, une méthode de travail et un calendrier pour réaliser l'Union européenne.

Le Parlement pourra exploiter ses responsabilités en matière de constitution de l'Union européenne s'il a le courage et la clairvoyance d'établir un programme, une méthode de travail et un calendrier, ayant pour terme les quatrièmes élections européennes en juin 1994.

a) Le Parlement européen sera appelé à renouveler, en premier lieu, sa commission institutionnelle. Elle pourra être re-baptisée "commission pour la Constitution de l'Union européenne", avec la tâche de préparer le passage de la CEE à l'Union européenne, moyennant l'élaboration d'un projet de Constitution, qui sera soumis aux ratifications nationales

Cette commission serait chargée de rechercher le consensus auprès des Parlements nationaux et des forces vives de nos sociétés.

(JUILLET 1989).

b) La nouvelle commission élaborera une proposition de résolution, concernant les lignes directrices d'un projet de Constitution de l'Union européenne, sur la base du projet de Traité adopté le 14 février 1984 et sur l'évolution de l'intégration européenne à partir de l'Acte Unique jusqu'au rapport du Comité Delors sur l'Union monétaire. Cette résolution sera soumise au Parlement européen pour approbation en décembre 1989.

(JUILLET-DECEMBRE 1989).

c) après le vote du Parlement européen, la nouvelle commission entreprendra une mission ("mission Tindemans II") dans tous les pays membres de la CEE, pour obtenir le consensus des parlements nationaux sur sa résolution et contribuer à mobiliser l'opinion publique européenne en faveur de la constitution de l'Union européenne.

(JANVIER-MAI 1990).

d) après avoir conclu sa (première) mission dans les pays membres de la CEE, la nouvelle commission élaborera un rapport, précisant le contenu politique du projet de Constitution de l'Union européenne. A partir de ce rapport, les étapes de la construction européenne (marché unique, Union monétaire, nouveau système de ressources propres, politique étrangère et de sécurité commune, Charte Sociale, etc.) se situeront dans un cadre d'ensemble - cohérent et global - l'objectif final étant la réalisation de l'Union européenne. Ce rapport précisera aussi la solution, politique et juridique, aux problèmes qui pourraient se poser au cas où une minorité de pays membres de la CEE ne seraient pas prête à adhérer à l'Union européenne.

Ce rapport - élaboré avec la collaboration d'un groupe de juristes, qui assurera la cohérence juridique du texte jusqu'à l'élaboration définitive de la Constitution de l'Union européenne - sera soumis au parlement européen pour approbation en septembre 1990.

(MAI-SEPTEMBRE 1990).

e) Le travail de la nouvelle commission sera précédé et accompagné par l'action de l'Intergroupe fédéraliste du Parlement européen. Son rôle sera renforcé, grâce à sa reconnaissance formelle au sein du Parlement européen, à une méthode de travail efficace et à l'engagement de ses membres face à leurs groupes politiques. Son action aura notamment le but d'établir des liaisons étroites avec les intergroupes fédéralistes existant au sein des Parlements nationaux et d'en promouvoir la constitution là où ils n'existent pas encore. Une organisation commune - première étape sur la voie des Etats généraux européens - pourrait être aussi envisagée. Les intergroupes s'engagent enfin à contribuer à mobiliser l'opinion publique européenne, moyennant le soutien aux initiatives en faveur de consultations populaires sur l'Union européenne.

(JUILLET 1989-SEPTEMBRE 1990)

f) Le gouvernement italien, qui assumera la présidence du Conseil pendant le semestre Juillet-décembre 1990, sera appelé à rechercher le plus large consensus possible auprès des autres gouvernements nationaux sur le rôle constituant du Parlement européen et sur les éléments fondamentaux du projet établi par le Parlement selon la procédure sus-indiquée. Le gouvernement italien donnera ainsi une suite concrète aux résultats du référendum du 18 juin 1989.

(JUILLET-DECEMBRE 1990).

g) Le conseil européen, réuni sous présidence italienne en décembre 1990, sera appelé à prendre les décisions suivantes sur la base des engagements pris lors des sessions du Conseil européen à Hanovre, Rhodes, Madrid et Strasbourg :

1. convocation d'une Conférence Intergouvernementale, chargée d'élaborer un projet de Traité instituant l'Union monétaire. Ce projet (basé sur l'art. 102A du Traité CEE, modifié par l'Acte Unique ou qui, à défaut d'un accord unanime, pourra assumer la forme d'un Traité international autonome) sera soumis au Parlement européen pour approbation, suivant une procédure de concertation qui donnera la possibilité au Parlement européen de participer effectivement aux travaux de la Conférence Intergouvernementale.



2. attribution au Parlement européen du mandat de rédiger un projet de Constitution de l'Union européenne, sur la base du projet de Traité adopté le 14 février 1984, de l'Acte unique, des missions effectuées dans les pays membres de la CEE et des décisions en matière de marché unique, Union monétaire et Charte Sociale.

Ce projet sera élaboré pour être soumis aux ratifications nationales, par voie parlementaire ou référendaire, en temps utile pour assurer son entrée en vigueur avant les élections européennes en juin 1994.

(DECEMBRE 1990).

h) Les décisions du Conseil européen seront précédées et accompagnées par une large mobilisation de l'opinion publique européenne. Dans cet esprit :

1. Les organisations fédéralistes (UEF, - JEF, CCRE, AEDE, Mouvement Européen International) organiseront une CONVENTION POUR LA DEMOCRATIE EUROPEENNE, qui aura lieu à Rome, en décembre 1990. Cette Convention sera préparée avec la contribution de tous ceux qui voudront assurer son succès et les conclusions positives du Conseil européen. Parmi les actions complémentaires déjà annoncées, les "Assises européennes" organisées par le Comité d'action Altiero Spinelli (date prévue : fin novembre 1989).

2. Les intergroupes parlementaires fédéralistes s'engagent à coordonner leurs initiatives et à promouvoir l'organisation des Etats généraux européens, sur la base de la Déclaration adoptée par le Parlement européen le 16 mai 1989.

(JUILLET-DECEMBRE 1990).

i) à partir de janvier 1991, la construction européenne entrera dans une phase cruciale de son histoire. Les étapes qui vont suivre devront mener jusqu'à la réalisation de l'Union européenne, dotée d'un gouvernement responsable face au Parlement européen.

L'achèvement du marché unique (31 décembre 1992) sera caractérisé par la première étape de l'Union monétaire, par les négociations sur le Traité d'Union monétaire et par la dernière étape du travail du Parlement européen en matière de Constitution de l'Union européenne.

La fin de la troisième législature du parlement européen pourrait ainsi marquer la réalisation de l'oeuvre entamée par Altiero SPINELLI pendant la première législature et le début d'une nouvelle étape historique de la démocratie européenne.

(JANVIER 1991-JUIN 1994).

THE VENTOTENE PAPERS  
N. 2

THREE INTRODUCTIONS  
TO FEDERALISM

by L. Levi - G. Montani - F. Rossolillo

Contents

*Federalism and the Great Ideologies*  
by Francesco Rossolillo

*Recent Developments in Federalist Theory*  
by Lucio Levi

*Altiero Spinelli and the Birth of a New Political Behaviour*  
by Guido Montani

THE ALTIERO SPINELLI INSTITUTE  
FOR FEDERALIST STUDIES

Price: 4 ECUs  
Distributed in Great Britain by *Federal Trust for Education and Research* - Europe House - 1a Whitehall Place, London

LES CAHIERS DE VENTOTENE  
N. 2

TROIS INTRODUCTIONS  
AU FEDERALISME

de L. Levi - G. Montani - F. Rossolillo

Sommaire

*Le Fédéralisme et les grandes idéologies*  
de Francesco Rossolillo

*Derniers développements de la théorie fédéraliste*  
de Lucio Levi

*Altiero Spinelli et la naissance d'un nouveau comportement politique*  
de Guido Montani

INSTITUT D'ETUDES FEDERALISTES  
ALTIERO SPINELLI

Prix: 4 ECUs  
Diffusion en France par *Presse Fédéraliste*, 26 rue Sala, 69002 Lyon

The Ventotene Papers can also be obtained from *The Altiero Spinelli Institute for Federalist Studies*  
Via Porta Pertusi 6 - 27100 Pavia (Italy)

# POUR L'EXTENSION DU DROIT DE VOTE

Le Comité Fédéral de l'UEF réuni à Bruxelles les 15 et 16 juillet 1989.

1°) Reconnaît que la présence de migrants au sein de la Communauté Européenne est un phénomène de grande importance (13 millions de personnes, dont 5 millions sont citoyens de la Communauté et 8 millions des citoyens venant de l'extérieur suivant les statistiques officielles) ;

2°) Reconnaît que la migration à l'intérieur de la Communauté pourrait croître lorsque les obstacles à la libre circulation des personnes seront éliminés en 1992, tandis que la poussée de la migration vers la Communauté de la part des Pays en voie de développement se maintiendrait comme conséquence de l'énorme écart économique existant entre eux ;

3°) Dénonce l'injustice du principe "national" qui soumet les migrants aux mêmes obligations que les nationaux, sans leur reconnaître les mêmes droits ;

4°) Dénonce le concept purement économique de l'intégration de l'Europe qui, tandis qu'il ouvre les frontières à la libre circulation des marchandises, des services et de la main d'oeuvre, à néanmoins maintenu les frontières en ce qui concerne l'exercice des droits démocratiques ;

5°) Réaffirme que l'Europe des marchands doit être accompagnée de l'Europe des citoyens ;

6°) Constate que, dans les régimes démocratiques, le droit de vote a progressivement été élargi en surmontant des obstacles tels que ceux du sexe et de la richesse et aussi en abaissant les limites d'âge ;

7°) Affirme que la nouvelle phase dans la lutte pour obtenir l'extension du droit de vote est représentée par la suppression des limites de nationalité comme premier pas vers la citoyenneté communautaire, de telle manière que le critère de nationalité sera remplacé par le critère d'une période suffisante de résidence ;

8°) Rappelle que ce principe a déjà été établi au Danemark, en Irlande et aux Pays-Bas, qui ont reconnu le droit actif et passif de voter aux élections communales aux citoyens qui résident, quelle que soit leur nationalité ;

9°) Reste convaincu que l'extension progressive des droits démocratiques, dans un premier stade à tous les citoyens communautaires, en intégrant dans la société civile tous les migrants qui résident légalement en conjugaison avec un programme rationnel pour réglementer la migration vers la Communauté, tout en respectant scrupuleusement les droits de l'Homme et le droit d'asile politique, est le meilleur moyen de réussir dans la lutte contre le racisme et la xénophobie ;

10°) Fait appel aux institutions de la Communauté européenne pour l'élaboration d'une politique commune à cet effet.

## VENTOTENE GROUP MEETING EINDHOVEN DECEMBER 16th-17th All members of UEF and JEF are welcome to participate

Saturday 16 December:  
12.00 - Lunch

14.00 - "On the road to Economic and Monetary Union"  
Introduction by: A. Jozzo (UEF, European ECU Association), O. Franz (MEP), A. Szász (Vice-president Dutch Central bank), B. Beumer (President Monetary Commission EP)

Sunday 17 December:

9.00 - "Cooperating with World Federalists"  
Introduction by: L. Levi (UEF and WAWF and a member of the World Association for World Federation Executive Council)  
13.00 - Lunch

Place (meeting room and accomodation): Motel Eindhoven (Eindhoven)

Participation fee in Dfl: 80 (youth hostel), 100 (triple room), 120 (double room), 160 (single room). 2 Lunches, dinner and coffees included

Travel allowance not certain yet

Information and application:  
Xavier De Baar, Europee Beweging Zuid-Oost Brabant, Eckartseweg Zuid 141,5623 PA Eindhoven, Netherlands, tel. .../31/40/457851

Payment:  
In advance on bank Account 52.81.85.446 Europese Beweging, Algemens Bank Nederland, or enclose a Eurocheque.

Deadline: 2, December 1989

## COMITE DE JUMELAGE DE FEYZIN

### Elections Européennes et Démocratie

Comment a-t-on voté dans nos villes jumelles ?

Le soir du 18 Juin, les responsables du Comité de Jumelage, ont participé aux échanges d'informations entre les villes de la région et leurs villes Jumelles, par l'intermédiaire de Radio Pluriel (Siège St Priest).

Radio Humberside, à Hull, près de BARTON et Radion PRISMA, à GONDOMAR ont participé à l'opération.

#### FEYZIN :

- Votants : 44,5 %
- P.S. : 25,56 %
- Union UDF - RPR : 19,45 %
- Europe Patrie F.N. : 18,00 %
- P.C. : 13,40 %
- Centre (S. Veil) : 8,6 %
- Verts : 7,45 %
- Chasse Pêche traditions : 2,83 %

Suivent les autres "petites listes" à moins de 1 %.

#### BARTON (South Humberside)

Les anglais votaient par circonscriptions le 15 Juin, au scrutin majoritaire. Barton est dans la circonscription du Humberside.

- Votants : 33 %
- LABOUR (Travailleuse) : 45,4 % ELU
- Conservateur : 35,4 %
- GREEN (Verts) : 14,6 %
- SLD : 2 %
- SDP : 2 %

#### GONDOMAR :

Au Portugal c'est la représentation proportionnelle au niveau national qui régit ces élections européennes. Vote le 18 Juin :

- Votants : 50 %
- P.S. (Social démocrate) : 31,58 %
- CDU (Communistes et Verts) : 15,82 %
- PPN : 10,40 %
- CDPCDE : 1,68 %

Puis suivent des "petits partis" à moins de 1 %.

Le comité de Jumelage a organisé quelques conférences/Débats "pourquoi l'Europe" sur la région avant les élections.

Si le public était parfois peu nombreux, il n'a jamais été indifférent souvent passionné..

Près de 200 personnes ont assisté à ces conférences et il est évident qu'une infime minorité avait conscience des problèmes posés à la construction européenne.

Désintéret ? Certainement pas ! Mais carence d'explications dans la campagne officielle et mauvaises informations des citoyens.

Plus que jamais, il convient de développer une "pédagogie" de l'Europe et c'est bien l'un des rôles des Comités de Jumelage.

DANIEL HULAS.

## SOMMAIRE

- Editorial : l'Union européenne et le nouvel ordre mondial ..... p. 1
- Les élections européennes dans l'optique d'un fédéraliste ..... p. 2
- De l'Union européenne à l'unité politique du genre humain ..... p. 4
- Convention européenne du P.S. .... p. 7
- Parlement européen : soutien à Simone Veil ..... p. 9
- La stratégie du Parlement européen pendant la deuxième législature ..... p. 10
- Pour l'extension du droit de vote ..... p. 14
- Comité du jumelage de Feyzin ..... p. 15

## ABONNEMENT

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

NORMAL : 30 F.

SOUTIEN : 50 F.

MÉRITANT : 250 F.

— Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

— C.C.P. 2490 82 P LYON.

(n° supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé — SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS

**FÉDÉCHOSES - POUR LE FÉDÉRALISME**

26, rue Sala - 69002 LYON

DISPENSÉ  
DE TIMBRAGE

LYON - PERRACHE  
ROUTAGE 206